

Titulaire
JEANDOT Patrick
 ARCHITECTE



Suppléant.e
DEMANCHE Patrick
 ARCHITECTE



Présentation des candidats

Architectes, à la tête d'agences privées durant quarante ans, désormais retraités tout en maintenant une activité d'expert, nous avons eu l'occasion au cours de notre vie professionnelle d'apprendre à connaître le fonctionnement et les enjeux économiques qui sont propres à l'activité libérale. Nous sommes conscients de la pression exercée par les cotisations. Et nous avons été confrontés, aussi, à l'incurie des tenants d'un système qui privilégie le profit au détriment des personnes.

Patrick Jeandot – Patrick Demanche
 Architectes D.P.L.G.

Profession de foi

JUSTICE, ÉQUITÉ, TRANSPARENCE

La CIPAV a été plusieurs fois depuis quelques années l'objet de critiques accablantes de la Cour des comptes : irrégularités de gestion, service défaillant, administration déplorable, fiabilité insuffisante, erreurs dans le calcul des cotisations comme lors des liquidations, ouverture d'une information judiciaire pour « escroquerie en bande organisée » en 2023...

Des centaines de cotisants sont en litige, voire en procès avec la CIPAV pour tenter de faire prévaloir des droits dont ils ont été spoliés.

Cette situation est inadmissible.

Complexité et opacité entourent aujourd'hui les modalités de prise de la retraite. La CIPAV doit être au service des usagers et non l'inverse.

Nous nous présentons pour :

- mettre en œuvre des changements visant à remettre de l'ordre dans cette Caisse qui gère les retraites de 600 000 membres de professions libérales ;
- mettre en place une information transparente et non trompeuse sur les calculs des cotisations et des retraites ;
- élaborer une stratégie rigoureuse qui anticipe avec sérieux les enjeux et changements à venir ;
- que les adhérents soient traités avec justice, équité et transparence ;
- que les cotisants paient seulement ce qu'ils doivent ;
- que ceux qui demandent à liquider leurs droits à la retraite perçoivent ce qui leur est dû.